

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE BLETTERANS
COMMUNE DE LARNAUD
Tél/Fax: 03.84.44.43.00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril (05 avril 2018), à 20h30,
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2018

Présent(e)s : ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, CHATOT Céline, COUILLEROT Andrée,
GAVAND Pierre, GUERRET Laurent, GUICHARD Virginie, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, TISSOT
Thierry.

Absents excusés : GUILLEMIN Noël, GUYOT David.

Secrétaire de séance : TISSOT Thierry.

Nombre de conseillers: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 12 - Présents : 10 - Votants : 10

DIVERS

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE
CONSEIL:**

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 13 mars 2018.

II – URBANISME :

1- Suivi des dossiers d'urbanisme :

M. le maire informe les élus :

- a) Que les déclarations de travaux déposées par M. Romain DUVAL portant sur la construction d'un mur de clôture et sur la pose d'un portail, impasse du Champ Chevalier, ont été acceptées avec rappel de la distance impérative de 5m à respecter entre le portail et la voie communale.
- b) Que 3 déclarations préalables de travaux ont été déposées :
 - a. Deux pour la construction d'abris de jardin
 - b. Une pour la création d'un portail

III – FINANCES

Après avoir entendu les présentations et les explications données par le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- M. le maire étant sorti, approuve le Compte administratif communal 2017 présentant un excédent de 149 874.58 pour l'exercice, soit un excédent global de clôture de 311 607.28 (avec les reports de l'année précédente) ;
- Vote le budget primitif 2018, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 711 774 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 863 711 € pour la section d'investissement ;
- Maintient les taux des taxes locales au montant fixé en 2017, soit :
 - o 9.62% pour la taxe d'habitation
 - o 17.98% pour le foncier bâti
 - o 27.82% pour le foncier non bâti
- Décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'ADMR de DESNES ;
- Prend connaissance du devis présenté par SOLIHA pour le projet de convention de mission portant sur l'étude d'aménagement de la parcelle ZI 54 ;

IV – SIDEC

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir avec le SIDEC portant sur la convention de mise à disposition du service informatique au bénéfice de ses collectivités membres, sur le rapport d'activités 2017 et sur la tarification 2018.

V – COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2018

A la demande de M. Yannick LAUBEPIN, Président du Souvenir Français, le Conseil Municipal se prononce favorablement au projet de plantation d' **«un arbre des valeurs»** destiné à commémorer le centenaire de la première guerre mondiale. Le choix de l'essence se fera en temps utile.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Une étude sera demandée à un électricien local pour la modernisation du réseau d'éclairage public.
- Concernant la sécurisation de la traversée du CD 470 par les enfants du hameau du Gravier, se rendant à l'abri bus Rue de la Gare, un devis a été demandé pour la remise en état du sentier emprunté par les enfants.
- Le curage du fossé au droit de la propriété Deshautel est toujours en attente des autorisations devant être délivrées par les autorités compétentes.
- M. le Maire fera un rappel à la loi aux entreprises stockant illégalement des matériaux (terres, déblais et autres DIB) et les somme de se mettre rapidement en conformité avec les dispositions des diverses lois et réglementations s'y rapportant.

Le Maire, Philippe ANTOINE

